

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le jeudi 17 décembre 2018 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc

Aucun membre du public présent.

Le maire mentionne à l'effet que tous les membres du conseil ont bien reçu l'ordre du jour et l'avis de convocation.

2018-12-240 ADOPTION D'ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

1. Ordre du jour
2. Budget 2019
3. Programme triennal d'immobilisation
4. Période de questions
5. Clôture

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ parla conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que ci-haut décrit.

2018-12-241 ADOPTION DU BUDGET 2019

ATTENDU les études du comité des finances et de tous les membres du conseil, des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU QUE le budget est présenté à haute voix et copies du projet étaient disponibles au public dans la salle du conseil ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ parle conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2019 tel que déposé.
Celui-ci indique :

REVENUS	2019
Taxes générales	1 628 279,75 \$
Taxe d'ordures	161 320,00 \$
Taxe recyclage	41 468,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	1 900,00 \$
Services donnés aux autres organismes municipaux	101 730,00 \$
Services rendus	10 460,00 \$
Autres revenus	104 800,00 \$
Transferts conditionnels	488 762,00 \$
Appropriation de surplus	257 520,91 \$
REVENUS TOTAUX	2 796 240,66 \$

DÉPENSES	2019
Administration générale	529 929,91 \$
Sécurité publique	483 361,24 \$
Réseau routier	602 944,40 \$
Hygiène du milieu	244 996,19 \$
Aménagement, urbanisme et développement	195 634,44 \$
Loisirs et culture	291 374,48 \$
Immobilisations	448 000,00 \$
DÉPENSES TOTALES	2 796 240,66 \$

Aux fins de la préparation du budget 2019, le taux de taxe générale foncière est prévu à 0.470\$/100\$ d'évaluation ;

Une tarification pour les rebuts est estimée à 185 \$ par ménage résidentiel et par unité commerciale/industrielle, ainsi qu'une tarification pour le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables, de 47.50 \$ par porte.

2018-12-242 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE l'article 956 du Code municipal prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,

APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,

ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour l'année 2019, 2020 et 2021 ;

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire du Canton de Hemmingford, comme le permet l'article 957 du Code municipal.

PROJETS	2019	2020	2021	FINANCEMENT
Pavage chemin Back Bush Ouest	400,000\$			Taxes générales et subvention Taxe d'accise
Pavage Chemin Lavallée		360,000\$		Taxes générales et subvention Taxe d'accise
Pavage chemin Back Bush Est			450,000\$	Taxes générales et subvention Taxe d'accise

2018-12-243 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,

APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,

ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

QUE la présente séance soit levée à 20h07

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;